

De demander au Département en Loi si, dans le cas où le propriétaire prendrait une action contre la Ville pour se faire payer, les faits qui lui ont été communiqués, ne pourraient pas être invoqués, avec chance de réussite, par d'autres citoyens intéressés, et que, pour ces raisons, le débat soit ajourné.

La motion étant mise aux voix, le Bureau se partage:

Pour: MM. Ainey et McDonald.

Contre: MM. Hébert et Côté.

Son Honneur le Maire ayant voté dans la négative, la motion est perdue, et un nouveau débat s'engageant.

M. le Commissaire McDonald propose, appuyé par M. le Commissaire Ainey,

D'ajourner la question à mardi prochain.

La motion étant mise aux voix, le Bureau se partage:

Pour: MM. Ainey et McDonald.

Contre: MM. Hébert et Côté.

Son Honneur le Maire ayant voté dans la négative, la motion est perdue.

La motion principale étant mise aux voix, le Bureau se partage:

Pour: MM. Hébert et Côté.

Contre: MM. Ainey et McDonald.

Son Honneur le Maire ayant voté dans l'affirmative, la motion est approuvée, et

Résolu: En conséquence.

Et un nouveau débat s'engageant,

M. le Commissaire Hébert propose, appuyé par M. le Commissaire Côté,

D'autoriser le paiement du mandat de \$180,536.80, au nom de M. S. G. Laviolette, au sujet de la rue Drolet, selon les instructions du Notaire.

M. le Commissaire McDonald ayant soulevé un point d'ordre, à l'effet que ladite motion ne pouvait pas être présentée au Bureau, sans un avis préalable, elle est déposée sur la table comme avis de motion, pour la séance du 20 courant, à 11 heures a.m.

33.—M. l'échevin Ménard introduit une délégation de propriétaires demandant l'élargissement de la rue Lajeunesse.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De demander au Président du Bureau des Estimateurs de faire rapport sur la valeur des propriétés à exproprier.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que la séance soit ajournée à 3 heures p.m. ce jour.

L. N. SENEAL,
Secrétaire.

* * *

That the Law Department be requested to inform the Board whether, in the event of an action being taken by the proprietor against the City, for the payment of the above mentioned amount, the facts which have been communicated to them could not be invoked, with some chance of success, by other interested citizens, and that, for these reasons, the debate be adjourned.

The said motion being put, the Board divided thereon:

Yeas: Messrs. Ainey and McDonald.

Nays: Messrs. Hébert and Côté.

His Worship the Mayor having voted in the negative, the motion was lost.

And a further debate arising,

Commissioner McDonald moved, seconded by Commissioner Ainey,

That consideration of the matter be deferred until Tuesday next.

The said motion being put, the Board divided thereon:

Yeas: Messrs. Ainey and McDonald.

Nays: Messrs. Hébert and Côté.

His Worship the Mayor having voted in the negative, the motion was lost.

The main motion being put, the Board divided thereon:

Yeas: Messrs. Hébert and Côté.

Nays: Messrs. Ainey and McDonald.

His Worship the Mayor having voted in the affirmative, the said motion was adopted and it was

Resolved: Accordingly.

And a further debate arising,

Commissioner Hébert moved, seconded by Commissioner Côté,

That the payment of the warrant of \$180,536.80, in favor of Mr. S. G. Laviolette, in connection with Drolet street, be authorized, according to the Notary's instructions.

Commissioner McDonald having raised a point of order, contending that said motion could not be submitted to the Board without a previous notice, the same was laid on the table as a Notice of Motion, to be considered at the meeting to be held on the 20th instant, at 11 o'clock, a.m.

33.—Ald. Ménard introduced a delegation of proprietors who asked that Lajeunesse street be widened.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the Chairman of the Board of Assessors be requested to report on the value of the properties to be expropriated.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the meeting be adjourned until 3 o'clock p.m., this day.

L. N. SENEAL,
Secretary.

* * *